REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR





Séance du jeudi 28 novembre 2013

de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation 21 novembre 2013

Date d'affichage 21 novembre 2013

Objet de la délibération
Pôle services techniques —
Antenne administrative et
comptable — Tarif des droits
d'occupation du domaine
public - Ajout du tarif relatif
à la caution de l'espace
associatif « salle Yvonne et
Jean Murat ».

Vote pour à l'unanimité

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations:

BOTA Yasmine donne procuration à ARNAUDO Michèle, RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André, FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents:

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Pierre CAPELA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune a acquis en 2012 une propriété bâtie sise 2 impasse de l'enclos.

Ce bien situé en plein centre-ville, situation stratégique, facilement accessible à tous les administrés, fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation, en vue de la création d'un espace associatif.

Ce nouvel équipement public dénommé « Espace Associatif » permettra d'accueillir des associations, qui bénéficieront gratuitement d'un cadre convivial et qui auront à leur disposition une salle principale dénommée salle « Yvonne et Jean Murat » pour pratiquer leurs activités, faire des réunions la domiciliation de leur siège social, la possibilité de bénéficier de panneaux d'affichage et de présentoirs, et d'autres locaux communs...

A l'issue des travaux, la salle s'era mise à la disposition des associations. Pour faire face aux éventuelles dégradations qui pourraient survenir lors de manifestations, il convient de fixer le montant de la caution à 300 euros.

VU l'article 1^{er} alinéa 2° de la délibération du 14 avril 2008 autorisant le maire à fixer, « dans la limite du taux annuel d'inflation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal »,

VU la délibération du 26 septembre 2013, fixant les tarifs des droits d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT la nécessité de fixer le montant de la caution pour l'occupation de la salle Yvonne et Jean Murat,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- ADOPTE les tarifs des droits d'occupation du domaine public tels qu'établis sur l'état annexé,
- ABROGE la délibération du 26 septembre 2013,

Les recettes correspondantes figurent aux différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2013 et suivants.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le DEC. 2013 et publication ou notification du DEC. 2013

now

GOLLIES.OO



TARIFS DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
1 - Terrasse couverte, fixe et non démontable de débits de boissons et restaurant	Le m² par an	31,50 euros
2 - Terrasse de débits de boissons et restaurant	Le m² par an	19,00 euros
3 - Occupation supplémentaire du domaine public pour les terrasses de débits de boissons et restaurant	Le m² par mois	2,10 euros
4 - Occupation du domaine public à caractère général (bâtiment public, etc)	Le m² par an	1,50 euros
5 - Occupation du domaine public à caractère exceptionnel (bal, repas, etc)	Le m² par jour	4,20 euros
6 - Kiosque	Le m² par an	47,00 euros
7 - Etalage de magasin	Le m² par an	19,10 euros
8 - Commerce ambulant	Le ml par jour	1,20 euros
9 - Exposition à caractère commercial	Le ml par jour	1,20 euros
10 - Echafaudage	Le ml par semaine	2,10 euros
11 - Stationnement benne à gravois	Par jour	51,00 euros
12 - Réservation stationnement déménagement ou emménagement	coo coo coo	20,00 euros
13 - Stationnement engin T .P et véhicule de chantier sur le domaine public	Par jour	50,00 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION Unitaire par an Par jour	MONTANTS DES DROITS 420,00 euros 5,30 euros
14 - Stationnement de taxi, d'ambulance et voiture de place		
15 - Stationnement de véhicule de moins de 2t5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure		
16 - Stationnement de véhicule de 2T5 à 3T5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure	Par jour	10,60 euros
17 - Stationnement de véhicule supérieur à 3T5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure	Par jour	15,90 euros
18 - Stationnement de cirques et de spectacles de plein air Structure inférieur à 200 places	Par jour	36,75 euros
19 - Caution cirque inférieur à 200 places	Unité	157,50 euros
20 - Stationnement de cirques et de spectacle de plein air Structure de 201 à 500 places	Par jour	73,50 euros
21 - Caution cirque de 201 places à 500 places	Unité	370,00 euros
22 - Stationnement de cirques et de spectacles de plein air Structure supérieur à 500 places	Par jour	525,00 euros
23 - Caution cirque supérieur à 500 places	Unité	840,00 euros
24 - Occupation du domaine public pour travaux	Le m² par jour	3,70 euros
26 - Ouverture de fouille (tranchée)	Le m²	7,40 euros
27 - Déviation agglomération	Par jour do	105,00 euros
28 - Vacation police municipale pour circulation	Par jour	73,50 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
29 - Mise en place chantier (périmètre de sécurité, engins de levage, véhicules, structures, etc. sauf bennes)	Le m² pour 6 mois	126,00 euros
30 – Mise en place d'une signalétique individuelle dans la zone d'activités	Forfait	20,00 euros
31 – Attractions et manèges de moins de 50 m²	Par jour	30,00 euros
32 – Attractions et manèges de 51 m² à 150 m²	Par jour	40,00 euros
33 – Attractions et manèges de 151 m² à 250 m²	Par jour	60,00 euros
34 – Attractions et manèges de 251 m² et plus	Par jour	70,00 euros
35 – stands pour fêtes foraines	Le mètre linéaire /par jour	2,50 euros
36 – caravane foraine	Par jour	3,00 euros
37 – semi-remorque foraine habitable	Par jour	6, 00 euros
38 — forfait fluides pour caravanes foraines et semi remorques habitables (Eau, électricité, ordures ménagères)	Par jour	1,50 euros
I		

DESIGNAT	TION	UNITE DE	MONTANTS DES
Location de la cour intérieure	du châtéau	TARIFICATION	DROITS
Associations de Solliès-Pont	00 000 000000	Parjour	100.00 euros
Associations hors Solliès-Pont		Parjour	150.00 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
Location parc du château		
1 ^{ère} partie : de l'entrée principale au parvis		
Associations de Solliès-Pont	Par jour	Part fixe 50,00 euros +
	The second secon	1,20 euros le ml pour
		exposition à caractère commercial
Associations hors Solliès-Pont		Commercial
Associations nots comes 1 on	Par jour	Part fixe 200,00 euros +
		1,20 euros le ml pour
	S 1	exposition à caractère commercial
		Commercial
- dma		
2 ^{ème} partie : du parvis à l'étang Associations de Solliès-Pont	a	
Associations to bornes I on	Par jour	Part fixe 50,00 euros +
		1,20 euros le ml pour
Association hors Solliès-Pont		exposition à caractère commercial
Association nois somes-i ont		Commercial
	Par jour	Part fixe 200,00 euros +
		1,20 euros le ml pour exposition à caractère
	S	commercial
Salle des fêtes : Location	Par jour	183 euros
Bootion		NV / PRITISO - 100 (MANAGEMENT
Caution	Forfait	153 euros
Salle Quiétude :		
Location	Par jour	100 euros
Caution	Forfait	300 euros
Salle Giono :		,
Location	Par jour	153 euros
Caution	Forfait	305 euros
Salle du château : Location	Par jour	120 euros
Caution	Forfait	100 euros
Salle Yvonne et Jean Murat :	N 0 0 00	
Caution	Forfait	300 euros

La maire se réserve le droit de réclamer le paiement de 30 % de la location, en cas de désistement dans les 48 heures avant sa date réservée.